

## 5. Protection des renseignements classifiés

### Traitement des renseignements classifiés

#### Exigences minimales de conservation

Exigences minimales pour la conservation du matériel classifié qui se trouve dans une **zone protégée** :

**TRÈS SECRET** – armoire de sûreté approuvée munie d'une serrure à combinaison, classeur de sécurité muni d'une serrure à combinaison, ou coffre-fort.

**SECRET** – Classeurs de sécurité approuvés à 2 ou 4 tiroirs munis d'un double morillon et d'un cadenas S & G à combinaison approuvé.

**CONFIDENTIEL** – Classeurs de sécurité approuvés à 2 ou 4 tiroirs munis d'un double morillon et d'un cadenas S & G à combinaison approuvé.

**PROTÉGÉ** et **PROTÉGÉ (DÉLICAT)** – sur les étagères d'un coffre fort autorisé ou dans un contenant de sécurité approuvé.

- REMARQUES :
- 1) On peut obtenir les armoires de sûreté en s'adressant à ISSG.
  - 2) Les classeurs de sécurité approuvés à 2 ou 4 tiroirs peuvent être obtenus auprès de MFM. Toutefois, il ne faut pas les utiliser avant que ISSG n'ait apposé sa vignette de certification. Il faut également informer ISSG du déplacement ou de l'aliénation de ces classeurs.

#### Transmission de matériel classifié

On trouvera à l'annexe A à la fin du présent guide un tableau où sont résumées les exigences de sécurité pour la transmission de matériel classifié ou désigné.